



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle de la Protection des Populations
Mission Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT Cedex
Tel : 05.49.17.27.00
Fax : 05.49.17.27.96
Courriel : ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr
Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

L'Inspecteur de l'Environnement,
à

Madame le Préfet des Deux-Sèvres
Service de la Coordination et du Soutien
Interministériels
Pôle Environnement
BP 70000
79099 NIORT Cedex 9

Niort, le 6 août 2018

Objet : Ré-examen EARL LA CHEVAUCHERIE
Affaire suivie par : Valérie HERAUD
N/Ref : VH-2018-02129
PJ : 1 dossier de ré-examen

RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant,

EARL LA CHEVAUCHERIE

Numéro S3IC : 0579-00204
SIRET : 382 293 561 00 017

Adresse de l'exploitation :

La Chevaucherie
79 220 LA CHAPELLE BATON

Adresse administrative :

La Chevaucherie
79 220 LA CHAPELLE BATON

bénéficiant de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° A 5152 du 13 octobre 2011 pour un effectif de 120 000 volailles

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 16 février 2018 par l'exploitant

Demande de compléments : 14 mars 2018

Réponse exploitant : 14 mars 2018

Finalisée le 15 mars 2018 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :

Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef de la Mission Environnement Biologique

L'Inspecteur de l'Environnement


Jean-Louis HERAUD


Valérie HERAUD